Conditions Générales de Location – LESPASZEN

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SAISONNIERE - LODGES LESPASZEN

ARTICLE 1 - OBJET ET SITUATION ET HÉBERGEMENTS

Les présentes conditions régissent de manière exclusive les locations saisonnières des hébergements exploités sous l'enseigne « Lespaszen » par les Propriétaires : Mr & Mme Guerveno.

- LE WAKANGA LODGE et LE TAÏDA LODGE situés au 153 Impasse Jean-Marie de Silguy, 29150 Saint-Coulitz.
- LE MEHANA LODGE situé au 87 Rue de l'École, Lot An Ti Skol, 29150 Saint-Coulitz.

  Le Locataire s'engage pour lui et l'ensemble des occupants à respecter les règles de vie, d'hygiène et de sécurité du domaine.

ARTICLE 2 - ACCÈS ET RÉCEPTION DES CLÉS

Les clefs sont disposées dans des boites à clef sécurisées (code transmis lors de la réservation).
Selon la disponibilité des Propriétaires, un accueil physique et un guidage personnalisé pourront être réalisés
.
ARTICLE 3 - HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Les arrivées s'effectuent à partir de 17h00. Les départs doivent impérativement être effectifs au plus tard à 11h00. Les arrivées anticipées ou les départs tardifs doivent faire l’objet d’une demande écrite et validée par les propriétaires au minimum 48h avant le séjour.

ARTICLE 4 - RÉSERVATION, MODALITÉS ET VERSEMENT DE L'ACOMPTE

En cas de demande de réservation hors site, la réservation devient ferme et définitive uniquement après le versement d'un acompte représentant 30% du montant total du séjour.
Ce règlement doit être impérativement effectué par virement bancaire.
Le solde restant doit être intégralement versé avant ou le jour-même de l’arrivée.

Le paiement intégral par virement sera exigé pour toute réservation effectuée moins de 7 jours avant le séjour.

ARTICLE 5 - FRAIS DE MÉNAGE ET ABSENCE DE CAUTION

Aucun dépôt de garantie (caution) n'est demandé à l'entrée dans les lieux. Le forfait de ménage standard de fin de séjour est inclus dans le prix de la location. Toutefois,

le Locataire est tenu de laisser le logement dans un état de propreté décent (vaisselle lavée et rangée, poubelles vidées).
En cas de dégradations manifestes ou d'un état de saleté abusif, les Propriétaires se réservent le droit d'engager la responsabilité financière du Locataire pour le coût des réparations ou d'un nettoyage approfondi extraordinaire.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation par le locataire doit être notifiée par écrit (courrier ou email). Le barème de remboursement applicable est le suivant :

- Annulation plus de 7 jours avant la date d'arrivée : remboursement total des sommes versées.

- Annulation entre 7 jours et 48 heures avant la date d'arrivée : 50% du montant total du séjour est dû aux Propriétaires.

- Annulation moins de 48 heures avant la date d'arrivée : aucun remboursement ne sera effectué, la totalité du séjour est due.

ARTICLE 7 - PRESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS INCLUS

Le prix de la location inclut la fourniture complète du linge de maison (draps de lit, deux grandes serviettes et une petite serviette de toilette au minimum par personne, torchons de cuisine), l'accès au réseau Wi-Fi, ainsi qu'un assortiment de courtoisie (café adapté à l'équipement du Lodge, thés, infusions, huiles et condiments).

ARTICLE 8 - CLAUSE NON-FUMEUR

Par mesure d'hygiène, de sécurité et pour le confort de tous, il est strictement interdit de fumer (tabac, cigarette électronique, chicha, etc.) à l'intérieur des hébergements. Des espaces extérieurs sont prévus à cet effet, sous réserve d'utiliser des cendriers et de ne rejeter aucun mégot dans la nature ou les jardins.
Les Lodges sont équipés de détecteurs de fumés connectés & inviolables.

ARTICLE 9 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT PRIVATIF

Le Locataire s'engage à respecter scrupuleusement les règles de stationnement propres à son hébergement :

- Impasse Jean-Marie de Silguy (Wakanga & Taïda) : La vitesse est strictement limitée à 5 km/h dans l'impasse en raison de la présence possible d'enfants. Les véhicules doivent stationner face à la haie sur le parking gravillonné privatif . Il est strictement interdit d'avancer ou de stationner les véhicules sur les espaces de pelouse.

- Rue de l'École : Le stationnement s'effectue sur le parking privatif le long de la palissade en bois.

  Les places balisées « SPA & RELAXATION » sont exclusivement réservées aux espaces bien-être.

  Dans le cas ou les locataires se déplacent avec un véhicule de grande taille (fourgon, camping-car…) ou plusieurs véhicules : Par une demande écrite ou orale au minimum 24h avant le séjour, une solution de stationnement sera proposée en accord avec les propriétaires.

ARTICLE 10 - ESPACE BIEN-ÊTRE PRIVATIF (JACUZZI & SAUNA)

Les jacuzzis privatifs sont accessibles 24h/24. Le Locataire s'engage à lire et respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation, de sécurité et d'hygiène détaillées dans le livret d'accueil de son logement. Les saunas (cabines infra-rouge) sont également à libre disposition. Les Propriétaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de problème médical lié à l'usage de ces équipements de relaxation.

ARTICLE 11 - MATÉRIEL MULTIMÉDIA ET INFORMATIQUE

Les Lodges disposent d'équipements multimédias connectés (téléviseurs de tailles diverses selon le logement, barres de son, systèmes audio). Les chaînes de télévision sont accessibles via l'application Molotov TV ou décodeur dédié. Le Locataire est responsable de l’utilisation conforme de ces appareils.

ARTICLE 12 - RESPECT DE LA SÉRÉNITÉ ET DU VOISINAGE

Les structures de Lespaszen sont conçues pour offrir le calme et l'harmonie. L'obligation de respecter la tranquillité des lieux est stricte. Passé 22h00, le Locataire doit impérativement couper la fonction « bulleur » du jacuzzi (la fonction de massage par jets d'eau sans bulles reste utilisable) et veiller à limiter le bruit des conversations en extérieur pour préserver le calme absolu du domaine. Les fêtes et événements y sont interdits.

Les logements sont équipés de détecteurs de présence ainsi que de détecteurs de bruits connectés, sécurisés & inviolables.

ARTICLE 13 - CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES ANIMAUX

Les animaux domestiques sont les bienvenus uniquement au Mehana Lodge et au Wakanga Lodge. Ils sont strictement interdits au Taïda Lodge. Lorsque l'animal est accepté, le Locataire s'engage à :

- Ne jamais laisser l'animal seul et sans surveillance dans le logement ou dans le jardin.

- Interdire strictement l'accès de l'animal aux lits, canapés et fauteuils.
  Un coussin spécial et deux gamelles en inox sont mis à disposition.

ARTICLE 14 - ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

Le Locataire est légalement responsable de tous les dommages survenant de son fait ou de celui de ses accompagnateurs. Il doit être couvert par une assurance responsabilité civile villégiature personnelle. Les Propriétaires ne sauront être tenus responsables en cas de vol, perte d'effets personnels ou d'accidents survenant sur le domaine.